

Mise en ligne : 20 juillet 2022.
Dernière modification : 9 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COLONIALE FRANÇAISE DE CULTURE ET D'IMPORTATION (SOCOFRA)

Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 16 février 1927)

Cette société anonyme nouvelle a fixé son siège à Paris, 59, rue Meslay.

Elle a pour objet la création, la mise en valeur et l'exploitation de toutes cultures coloniales ; l'importation de tous produits des colonies françaises, notamment du kapok, ainsi que l'exportation et la vente aux colonies de tous articles quelconques.

Le capital est de 1.200.000 fr., en actions de 600 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra être porté à 2.400.000 fr. Il a été créé, en outre, 2.400 parts de fondateur sur lesquelles 1.200 ont été attribuées aux souscripteurs d'actions de capital, à raison d'une part pour deux actions.

MM. Martial Merlin ¹, à Neuilly-sur-Seine (Seine), rue Saint-Pierre, 14 ; Jules Philippson ², à Bruxelles, rue de la Loi, 29 ; Rodolphe Wiertz, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) ; Henri Helbronner ³, à Paris, avenue Henri-Martin, 82, et Max Gottschaëk [Gottschalk], à Bruxelles, avenue de Tervueren, 120, ont été nommés administrateurs.

Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 31 janvier 1929)

Capital porté de 1 200.000 fr. à 3.400.000 fr. par l'émission au pair de 400 actions nouvelles de 500 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} février 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. COLONIALE FRANÇAISE de CULTURE et d'IMPORTATION (Socofra), 59, Meslay. — Capital porté de 1.200.000 fr. à 2.400.000 francs. — 29 décembre 1928. — *Gazette du Palais*.

¹ Martial Merlin (1860-1935) : ancien gouverneur général des colonies, administrateur d'une kyrielle de sociétés dont l'Union minière indochinoise. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Un._miniere_indoch.pdf

² Jules Philippson (et non *Philippon*) : administrateur des Plantations de la Haute-Volta et du Comptoir français du Maroc.

³ Henri Helbronner : administrateur des Plantations de la Haute-Volta, puis des Cultures de Diakandapé et du Comptoir français du Maroc.

(*Les Archives commerciales de la France*, 19 décembre 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. COLONIALE FRANÇAISE DE CULTURE ET D'IMPORTATION SOCOFRA, 59, Meslay. — Transfert du siège 63, av. Champs-Élysées. — 25 nov. 1930. — *Gazette du Palais*.

Entrée de la Société coloniale de gérance et d'études

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socodet.pdf

Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1930 faisant apparaître une perte de 961.958 francs.

MM. Gottschalk, Gaston Gradis ⁴ et Wierzt [Wiertz], administrateurs démissionnaires, ont été remplacés par la Société marocaine des pays tropicaux et la Société coloniale de gérance et d'études.

SOCIETE COLONIALE FRANÇAISE DE CULTURE ET D'IMPORTATION
« SOCOFRA »

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1931)

Les actionnaires, réunis le 14 octobre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931, faisant ressortir un solde débiteur de 968.997 fr. 19. Le déficit antérieur se montant à 951.958 fr. 26, la perte totale au 31 décembre 1930 est donc de 1.914.955 fr. 45.

La perte de l'exercice écoulé résulte, pour une très grosse partie, des opérations réalisées ou engagées au cours des exercices précédents.

Dans son rapport, le commissaire aux comptes fait ressortir que la perte actuelle de la Société est supérieure aux trois quarts du capital social et que, selon les statuts, une assemblée extraordinaire doit délibérer sur cette situation et décider de la continuation ou de la cessation des affaires sociales.

Dans une réunion tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire, le conseil a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire dans le courant du mois de décembre, la décision étant d'ores et déjà arrêtée de continuer l'exploitation sociale, en raison des circonstances favorables à la société.

COMMERCE COMMISSION — EXPORTATION
Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 22 décembre 1931)

⁴ Gaston Gradis (1889-1968) : d'une famille d'armateurs bordelais. Polytechnicien, administrateur de nombreuses sociétés coloniales, dont la Société marocaine des pays tropicaux (SOMAPAT). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCHEPAR-Casablanca.pdf

Une assemblée extraordinaire tenue le 21 décembre a décidé la continuation des affaires sociales.

EXPLOITATIONS COLONIALES
Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 17 août 1932)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1932 se soldent par une perte d'exploitation de 84.060 fr. et, compte tenu d'une somme de 118.205 fr. imputable aux exercices antérieurs, par une perte totale de 202.265 fr. qui porte le déficit à 2.117.020 fr.

S. O. C. O. F. R. A.
(*Le Rappel*, 31 août 1932, p. 2, col. 3)

Les actionnaires de la Société coloniale française de culture et d'importation, S. O. C. O. F. R. A., se sont réunis en assemblée ordinaire le 8 septembre et ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1932, qui se soldent, y compris le report déficitaire précédent de 1.914.955 francs, par une perte totale de 2.117.221 francs.

Le rapport du conseil rappelle qu'au moment où l'assemblée du 21 décembre 1931 décidait la continuation des affaires sociales, malgré la perte de plus des trois quarts du capital, une amélioration des cours du kapok laissait prévoir la réalisation du solde de la production de la société, soit 35 tonnes, à des conditions du moins satisfaisantes.

Mais les cours s'étant affaiblis par la suite, de façon continue, l'exploitation proprement dite fait apparaître une perte de 84.060 francs, en dépit des efforts déployés pour la compression des prix de revient.

Il convient de remarquer que la campagne n'a pas été faite dans des conditions favorables, les achats commencés trop tardivement, pour des raisons financières, n'ont pu porter que sur 90 tonnes de fibre. Les frais généraux fixes, répartis sur des quantités insuffisantes, ont grevé d'un coefficient élevé les frais de fabrication.

À la perte d'exploitation est venue s'en ajouter une autre de 118.205 francs, provenant de la liquidation des campagnes antérieures. Elle représente une partie des sommes que la société doit payer à un de ses anciens agents en Afrique et les frais d'arbitrage en résultant.

EXPLOITATIONS COLONIALES
Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes des exercices 1932-1933 et 1933-1934.

L'exercice clos le 31 mars 1933 s'est soldé par une perte de 212.647 fr. qui, jointe au déficit des exercices antérieurs, formait un total déficitaire de 2.405.806 francs.

L'exercice 1933-1934 s'étant encore soldé en déficit, la perte totale au 31 mars 1934 se trouve portée à 2.484.489 francs, supérieure au capital social de 2.400.000. francs.

Dans ces conditions, une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé de mettre la société en liquidation amiable et elle a nommé des liquidateurs. Elle a approuvé en

outre un bilan arrêté au 18 janvier 1935, qui fait ressortir pour la période envisagée une perte de 28.895 fr., représentant les frais généraux. Quitus a été donné aux administrateurs de leur gestion.

Une assemblée des porteurs de parts convoquée à la suite n'a pu se tenir, faute de quorum et a été reportée à une date ultérieure.

SOCIÉTÉ COLONIALE DE GÉRANCE ET D'ÉTUDES
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 janvier 1935)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 18 janvier en assemblée ordinaire, à l'effet de statuer sur les comptes des exercices 1932-1933 et 1933-1934 ; et en assemblée extraordinaire en vue de décider la liquidation amiable de l'affaire sociale.

La proposition de liquidation a été adoptée par les actionnaires, qui ont nommé liquidateur la Société coloniale de gérance et d'études.

EXPLOITATIONS COLONIALES
Société coloniale française de culture et d'importation (Socofra)
(*La Journée industrielle*, 16 février 1935)

Réunis hier en assemblée générale, les porteurs de parts de cette société ont approuvé la dissolution de la société et nommé des représentants en vue de suivre l'exécution des décisions de l'assemblée.

(*Les Archives commerciales de la France*, 3 mai 1935)

PARIS. — Dissolution. — Soc. COLONIALE FRANÇAISE de CULTURE et d'IMPORTATION S.O.C.O.F.R.A., 68, avenue des Champs-Élysées .— Liquid. : la Soc. Coloniale de Gérances [*sic*] et d'Etudes*. — *Petites Affiches*.
